

Nanterre, le mercredi 3 février 2021

Madame la Directrice Académique,

Ce CTSD se tient dans un contexte très particulier, qui devrait être pris en compte dans le budget attribué à l'école. Les conditions de travail, les conséquences des mesures sanitaires successives depuis un an sur les apprentissages des élèves, devraient se traduire par un véritable plan d'urgence pour l'école. Ce ne sont pas les 20 postes supplémentaires attribués au département qui pourront améliorer significativement le taux de remplacement, les effectifs par classe, le traitement de la difficulté scolaire ainsi que le taux de décharges de direction. Actuellement, il est encore plus inacceptable de continuer à endurer la logique comptable du gouvernement.

Le ministère s'est fixé des priorités. Dans la circulaire de rentrée 2020, il est indiqué que le dédoublement des classes de grande section en REP doit se poursuivre pour être effectif à la rentrée 2021, et que toutes les classes de grande section, CP et CE1 ne devront pas excéder 24 élèves par classe, dès la rentrée 2020, partout où cela est possible. Le projet de carte scolaire tel qu'il a été présenté aux organisations syndicales ne permet clairement pas de répondre à ces directives ministérielles pour la rentrée 2021. Les documents envoyés aux organisations syndicales n'ont pas permis d'avoir une vision explicite du projet de carte scolaire. Pour savoir pour quelle raison la décision est prise d'ouvrir ou de fermer des classes dans une école, nous aurions a minima dû voir figurer les effectifs des élèves de grande section, de CP et de CE1. Pour pouvoir analyser le document sur les postes de TRS, nous aurions à minima dû être destinataires de la méthode et des statistiques utilisées pour implanter les postes. Pour analyser le document sur le nombre de départs en CAPPEI, nous aurions dû à minima être destinataires du nombre de postes vacants dans chaque « option ». Cette liste de documents manquants n'est pas exhaustive. Nous dénonçons le manque de transparence avec laquelle les opérations de carte scolaire ont été amorcées. Les représentant.es du personnel ne sont pas de simples vérificateurs de chiffres, ils doivent pouvoir analyser et se positionner sur la répartition et l'utilisation du budget et sur les lignes politiques qui ont motivé les choix départementaux.

A la lecture du projet, nous parvenons néanmoins à faire des constats. Si les effectifs baissent dans les écoles dites « ordinaires », encore une centaine d'école ont une moyenne d'élèves par classe supérieur ou égal à 26.

Si les CP et les CE1 continuent à être dédoublés en REP, bien qu'ils ne soient pas à 12 comme indiqué dans la circulaire de rentrée, les effectifs des autres classes, en maternelle ainsi que dans les niveaux du CE2 au CM2 augmentent. Ce constat est inacceptable. Les élèves d'éducation prioritaire ont plus que jamais besoin que l'éducation nationale leur donne les moyens d'apprendre dans de bonnes conditions. Dans un contexte où tous les services publics partenaires de l'école ont été réduits, où les RASED ne sont pas complets, où la médecine scolaire est largement insuffisante, où les postes de "Plus de maîtres que de classes" ont été supprimés, la baisse des effectifs est le seul levier sur lequel agir pour que la situation n'explose

pas. Dans le contexte sanitaire actuel, avec des familles qui se précarisent et des élèves qui vont globalement moins bien, il faut absolument préserver les écoles en éducation prioritaire.

Les écoles en CAPE, pour lesquelles il y avait, depuis 2015, une attention particulière, ont été considérées comme des écoles de milieu dit « ordinaire ». Nous n'avons pourtant pas eu d'information indiquant que ces contrats, qui jusqu'à présent étaient reconduits tant que la carte de l'éducation prioritaire n'est pas retravaillée, étaient à présent obsolètes. Ces écoles, qui accueillent une population fragile, ne bénéficient ni des classes dédoublées, ni de postes de « Plus de maîtres que de classes ». Là encore, les effectifs légèrement réduits étaient le seul levier leur permettant de travailler dans de moins mauvaises conditions.

Que dire du nombre de départs en CAPPEI ? A l'heure où l'inclusion est une priorité, où la lutte contre la difficulté scolaire est un objectif affiché, comment peut-il y avoir un nombre si réduit de possibilité de départs en formation CAPPEI ? Comment expliquer ce paradoxe ? Si les moyens ne sont pas donnés, les objectifs affichés ne sont qu'une coquille vide.

Ce projet de carte scolaire reste opaque et manque d'ambition, il n'est pas à la hauteur des immenses enjeux de l'éducation nationale à l'heure actuelle.